

Première année de Master - Mention « Droit public »
Parcours « Droit public comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 11/03/2020

		Volume horaire de l'année (h) :		Entre Et	215,50 220,00	ECTS :	215,50 220,00
Premier semestre		Volume horaire du semestre :		Entre Et	215,50 220,00	ECTS :	30
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature Durée
Compétences fondamentales							
UE obligatoires							
Droit constitutionnel comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Droits fondamentaux européens	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Compétences complémentaires							
UE obligatoire							
Théorie du droit		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
UE obligatoires à choix - 2 UE à choisir parmi les 4 suivantes :							
Contentieux de l'Union européenne		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Droit public de l'économie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Histoire de la démocratie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Droit des propriétés publiques		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Compétences transverses							
UE obligatoire : (1 seule langue possible)							
▣ anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15,00		10		1		
▣ allemand	10,50		10		1		
▣ espagnol	10,50		10		1		
UE optionnelle							
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :		h	ECTS :	30	
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature Durée
Compétences fondamentales							
Compétences complémentaires							
MOBILITE							
Compétences transverses							
Compétences spécifiques sur candidature							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	
Compétences facultatives*							
Stage facultatif ou tutorat							
				10	1	Rapport de stage/tutorat	

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas prises en compte pour l'obtention du semestre e donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation